

## **Agriculture périurbaine : Projet « SAUGE » : dépôt d'une candidature pour la phase 2 de l'appel à projet européen EQUAL**

**Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°10</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 9/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

<b>Avis de la Commission n°5</b>	
séance du 23/03/05	

<b>Inscription budgétaire</b>	
Non inscrit (les imputations en cours de définition seront intégrées dans une D.M.)	Montant : environ 900 000 € pour 3 ans Recettes :       fonds européens : 450 000 € subventions sollicitées : 200 000 €

### **I. Rappel de la démarche engagée**

Suite à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération du Grand Besançon du 9 juillet 2004, la CAGB a déposé un dossier de candidature en réponse à l'appel à projets européen Equal, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances face à l'emploi, sur le thème de l'agriculture périurbaine.

Ce projet, intitulé SAUGE « Solidarité Agricole et Urbaine pour des Gains Economiques, environnementaux et en termes d'emploi » a été accepté en phase I, le 8 octobre 2004 par le Comité de sélection régional, ce qui a permis l'octroi d'une subvention du Fonds Social Européen à hauteur de 23 000 €.

Le partenariat institutionnel pour la conduite du projet a été modifié et implique aujourd'hui :

- la CAGB, Chef de file du projet
- l'AFIP, réseau associatif de formation, d'information et d'appui aux initiatives rurales
- le CFPPA de Châteaufarine, centre de formation professionnelle agricole
- la Chambre d'Agriculture

Un Comité d'orientation, plus large, regroupe d'autres partenaires techniques (PLIE, SM-SCoT, Audab, Université, représentants des structures d'insertion, Conseil général, Conseil régional, Services de l'Etat concernés...) et des groupes de travail ont été constitués pour envisager une double démarche :

- économique et sociale, en favorisant l'insertion et l'emploi par la création de nouvelles activités et services agricoles
- territoriale par la définition d'outils de gestion foncière et de planification (action foncière, ZAP, PLU, SCoT...).

## **II. Enjeux à court terme**

La phase I doit aboutir, au 15 avril 2005, à une définition précise d'un programme d'action triennal, répondant à quatre objectifs :

- consolider les activités agricoles fragilisées et favoriser la création d'activités
- utiliser l'espace agricole comme support d'emploi et d'insertion
- renforcer les relations « ville- campagne »
- mieux connaître les phénomènes de périurbanisation et la place qu'y joue l'agriculture

Elle doit également être concrétisée par un projet d'échange transnational avec au moins un autre Pays européen.

Le volume des actions envisagées sur 3 ans est estimé (temps de travail de chacun des partenaires compris) aujourd'hui à environ 900 000 euros. Dont 50 % sont finançables par le Fonds Social Européen.

## **III. Actions et échanges européens envisagés**

Le programme d'actions en cours de d'élaboration pour la période de juillet 2005 à décembre 2007 est le suivant :

- développer et animer un réseau de personnes et de structures locales d'accompagnement et de mise en relation des employeurs et employés potentiels dans une logique :
  - d'adéquation des besoins (référentiels métiers) et des compétences
  - de concilier saisonnalité de certaines activités et pérennité d'un parcours d'insertion et de qualification (travail en exploitation, temps de formation, prestations d'entretien de l'espace pour des Collectivités hors saison)
- assurer une information et des formations qualifiantes pour l'exercice de nouvelles activités en particulier vers des publics en difficulté et des femmes, notamment par l'usage des TIC
- mettre en place de nouveaux dispositifs de contractualisation entre les collectivités et les acteurs du monde rural (politiques foncières, contrat d'entretien de l'espace) et entre producteurs et consommateurs
- promouvoir le maraîchage et le jardinage pour créer du lien social (jardins familiaux, en pieds d'immeubles, produits frais dans les commerces sociaux et de proximité...)
- favoriser la vente directe et la consommation en circuits courts dans les Collectivités, la restauration publique (cantines, foyers-logements, CROUS) et auprès des particuliers (marchés, AMAP, « abonnements » à des paniers de fruits et légumes hebdomadaires...)
- améliorer les relations entre les usagers « urbains » de l'espace rural et les agriculteurs par des initiatives publiques ou privées d'accueil touristique ou pédagogique dans les exploitations, des Chartes de bon voisinage...
- observer, diffuser et échanger la connaissance du territoire et les savoir-faire avec d'autres Pays par la création d'un observatoire européen de l'agriculture périurbaine, des publications multilingues, des échanges d'élus, agriculteurs, formateurs, stagiaires...

Au niveau européen, un rapprochement a été effectué avec des partenaires portugais de la région du Poceirao, à environ 40 km au nord de Lisbonne. Si les contextes agricoles (problèmes hydrauliques accrus) et institutionnels (possibilité de recours à LEADER+) diffèrent quelque peu, le projet IDEIAS, placé sous l'égide de l'ONG INDE « Coopération INternationale et DEveloppement », a beaucoup de points communs avec le projet SAUGE.

Actuellement, la recherche d'un troisième partenaire (Pologne, Italie, Slovaquie, Espagne...) est en cours pour diminuer le risque d'échec inhérent à chaque candidature.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- valide le principe du dépôt d'une candidature en phase 2 d'Equal dont les modalités de réalisation partenariales et le contenu sont rappelés ci-dessus
- valide le principe que la **CAGB** soit « chef de file » du projet, c'est-à-dire responsable des aspects juridiques et comptables du projet
- valide le principe de se rapprocher avec les acteurs du projet **IDEIAS**, voire d'autres partenaires si possible
- autorise **M. le Président** à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour déposer le dossier de candidature au 15 avril 2005 et notamment signer les conventions nécessaires
- autorise **M. le Président** à solliciter tous les autres co-financements possibles (**Conseil régional, Conseil général, SGAR, DRAF, FASILD...**)

Pour extrait conforme,

Le Président